



Déclaration au CTSD du 20 mai 2020

Le premier ministre a confirmé la reprise des cours dans le 1^{er} degré ainsi que pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} pour permettre aux parents de retourner à leur travail afin de relancer l'activité économique. Cette annonce très théorique qui a pour principal objectif de confier la garde des plus jeunes enfants à l'École, se heurte à la réalité du terrain :

L'Aube étant en zone rouge, personne ne comprend que les élèves du primaire rentrent, d'autant que, plus les enfants sont jeunes et plus les gestes barrière sont difficiles à mettre en œuvre. Rappelons que pour les enfants de maternelle et d'élémentaire le port du masque n'est pas du tout envisagé, voir même envisageable.

Autres exemples :

- Il n'est pas vraiment possible d'enseigner en portant un masque et en respectant la distanciation sociale.
- Est-ce raisonnable de demander à des élèves d'élémentaire ou de maternelle de se méfier les uns des autres et de respecter la distanciation dans la cour de récréation et dans les transports scolaires ?
- Est-ce raisonnable d'empêcher les élèves d'utiliser le matériel pédagogique de la classe, ainsi que le matériel sportif nécessaire en éducation physique et sportive ?
- Est-ce raisonnable d'être dans l'impossibilité d'utiliser du matériel et de le manipuler, d'être dans l'impossibilité d'échanger les travaux et donc de corriger les productions des élèves...

Ce n'est plus une école de la bienveillance que nous ouvrons mais plutôt une école de la maltraitance !

Pour notre organisation syndicale cet accueil doit pouvoir se faire en sécurité, sans faire supporter aux personnels des responsabilités démesurées dans des conditions de risques juridiques et sanitaires si importants.

Les délais impartis n'ont pas permis d'accompagner les équipes par la mise à disposition d'un plan de reprise départemental, pourtant prescrit par la circulaire du 4 mai adressée par le MEN aux académies et fixant les modalités de la réouverture des écoles. Ce plan aurait surtout permis de soulager la tâche des chefs d'établissement et directeurs d'école pour mettre en place l'ingénierie de la prévention indispensable au respect du protocole sanitaire.

Or, nous savons que d'ores et déjà, se tiennent dans certains établissements des réunions sans que les masques nécessaires ne soient fournis aux enseignants qui sont alors appelés à apporter le leur. Ce n'est ni conforme au protocole ni respectueux par l'employeur de ses obligations.

Nous savons que des ouvertures d'école se sont faites sans que l'avis du directeur ou des équipes ne soit entendu : des mairies refusent de communiquer des protocoles de nettoyage approfondi conformes, des agents n'ont été ni formés ni informés de ce que cela signifie, des personnels doivent se munir de leur propre matériel de désinfection pour les surfaces et matériels utilisés....

C'est pourquoi nous demandons pour cette reprise ainsi que pour toutes les étapes échelonnées qui seraient envisagées :

- Que des jours soient consacrés par les équipes à définir un mode de fonctionnement adapté aux locaux, aux situations particulières, et de définir le nombre d'élèves pouvant être pris en charge par chacun. 10 est pour nous, le seuil maximum d'élèves et de personnels éducatifs en présence comme ce sera le cas pour tout rassemblement public. De plus, il nous paraît absurde d'accueillir les très jeunes élèves étant donné l'impossibilité qu'il y aura à faire respecter strictement le protocole de sécurité sanitaire en leur présence. De plus, tant que les équipes ne sont pas sûres de leurs pratiques, les enfants risqueraient d'être eux-aussi marqués dans leurs affects.
- Que chaque intervenant puisse disposer d'au moins 5 masques réutilisables, 2 pour une journée, 2 pour le lendemain et un masque en réserve.
- Que la reprise des cours en présentiel ne se double pas d'un suivi pédagogique en distanciel par les mêmes enseignants.
- Que le covid-19 soit reconnue comme maladie professionnelle. Certaines formes symptomatiques ou non peuvent entraîner des séquelles plus ou moins graves sur de longues durées.
- Que le plan départemental de reprise soit un réel outil facilitant la mise en œuvre du protocole sanitaire par les équipes.

Nous rappelons qu'en cas d'impossibilité du strict respect des protocoles sanitaires de reprise des cours correspondant aux préconisations du comité médical, les enseignants, directeurs, chefs d'établissement qui engagent leur responsabilité s'ils accueillent des élèves, sont fondés à ne pas les accueillir.

Il paraît pour nous évident que les assistants et conseillers de prévention auraient dû pleinement jouir de leurs prérogatives pour mettre en œuvre le protocole sanitaire dans les écoles et établissements et ainsi accompagner les équipes. Ont-ils vraiment été sollicités, disposaient-ils des ressources et des moyens pour exercer cette mission ? Des questions essentielles au travers desquelles cet épisode démontre aujourd'hui que l'urgence et l'improvisation ne font pas bon ménage avec la prévention et auxquelles ils conviendra de répondre rapidement...

Dans un tel contexte, un retour en classe des élèves ne nous paraît pas sereinement envisageable. Si après réouverture, les personnels constatent que les conditions en présentiel font courir des risques pour leur santé ainsi que celles de leurs élèves, nous les accompagnerons pour qu'ils exercent leur droit d'alerte et de retrait.

Nous sommes également convaincus que c'est dès maintenant que doit se préparer la rentrée de septembre 2020, dont on sait qu'elle ne sera pas une rentrée ordinaire. Nous demandons que les personnels y soient largement associés et que les moyens nécessaires soient octroyés.